

La parole pour prévenir le suicide

Crée en 2000 à Genève par des collégien-ne-s suite au suicide d'un camarade et ami, STOP SUICIDE est un mouvement de jeunes engagés pour lutter contre le suicide des jeunes. Nous leur ont demandé de nous parler de leurs missions: «sensibiliser, informer et prévenir».

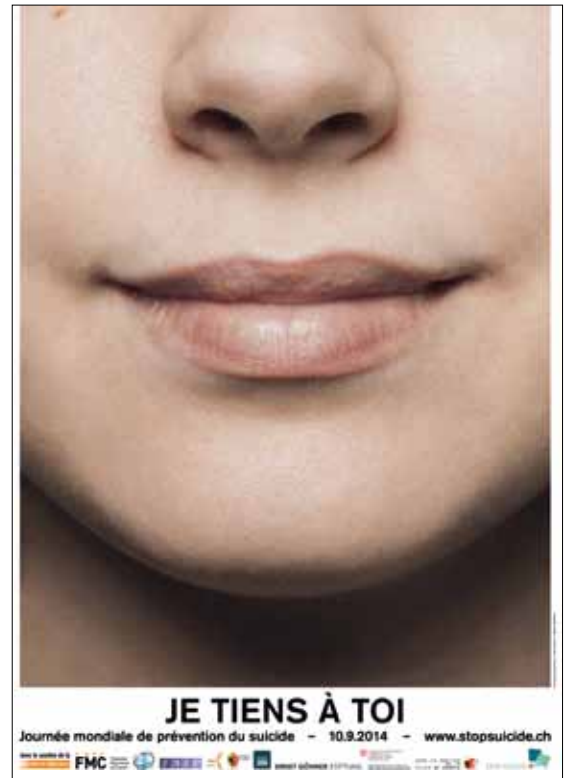
La Suisse, en dépit de son haut taux de développement et de ses bonnes conditions de vie, doit compter avec un taux de suicide élevé, en particulier chez les jeunes de 15 à 29 ans. Le suicide est en effet la première cause de mortalité chez les adolescents, en raison de la période de vie qu'ils traversent – une période faite d'angoisses, de perte de repères et de changements majeurs – et qui les amène parfois, dans des moments de crise, à opter pour le suicide pour ne plus souffrir.

Pour remédier à cet état de fait, l'association STOP SUICIDE est créée en 2000 à Genève par un groupe de collégiens qui, après le suicide de l'un de leurs amis, se trouve fortement démuni, non seulement à cause de cette perte, mais également en raison du silence des

adultes qui les entourent. Lorsqu'ils investiguent auprès des politiques et qu'ils réalisent qu'il n'existe aucun programme de promotion de santé psychique, ils décident d'organiser une marche blanche pour protester contre la tabou du suicide et fondent ensuite une association pour lutter contre le suicide des jeunes.

Pour briser le tabou qui entoure le sujet, ils se donnent désormais la mission de parler – et faire parler – du suicide, afin que chacun puisse être aidé et informé sur les ressources à disposition. Que ce soit par le biais d'actions de terrain auprès des jeunes, de surveillance du traitement médiatique du suicide ou encore de réduction de l'accès aux moyens létaux, l'association s'engage dès lors pour la prévention dans toute la Suisse romande. Chaque année, une grande campagne d'affichage et d'événements prend place dès le mois de septembre pour sensibiliser la population à cette problématique. Le message de cette année, «Je tiens à toi», insiste sur l'importance de la parole, du dialogue et du rôle de l'entourage: chacun peut être amené à avoir des pensées suicidaires, mais chacun peut aussi être acteur dans la prévention du suicide.

Après quatorze ans d'existence, l'association STOP SUICIDE, toujours composée de jeunes adultes, s'est professionnalisée et est aujourd'hui reconnue d'utilité publique. Malgré tout, il reste encore difficile d'aborder le sujet du suicide, notamment dans les milieux scolaires. La crainte d'une forme de contagion du suicide est encore présente; c'est pourquoi

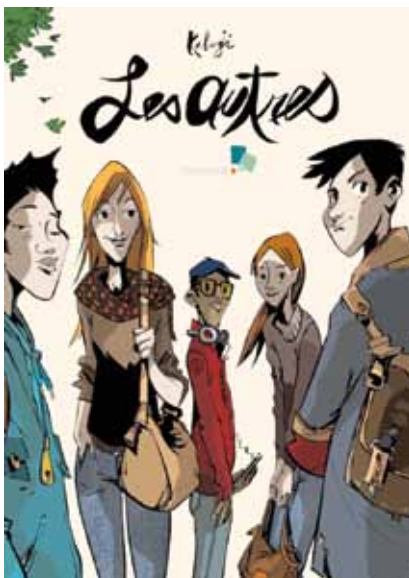


STOP SUICIDE rappelle que, bien que la manière de le faire soit déterminante, parler du suicide constitue la première étape dans la prévention. La création d'une bande dessinée intitulée «Les Autres», grâce à son contenu ludique et ses histoires, permet par exemple aux adultes d'aborder le sujet avec leurs élèves. En augmentant l'information à ce sujet, en diffusant les ressources d'aide, en encourageant l'entourage à être attentif, on fournit à chaque jeune des outils pour faire face à cette problématique; en promouvant la parole, on éloigne le suicide. En choisissant les mots, on privilégie la vie.

Numéro d'aide 24h/24: 022 372 42 42
HelpAdoLine: www.stopsuicide.ch

Charlotte Frossard,
attachée de presse de STOP SUICIDE

Commande de la BD (gratuite):
http://bit.ly/commande_bd



Fruit d'une collaboration en 2013 entre STOP SUICIDE, le dessinateur JP Kalonji et cinq associations de prévention romandes la BD «Les Autres» aborde avec sensibilité addiction dans la famille, harcèlement, questionnements sur l'orientation sexuelle, contrainte sexuelle, envies suicidaires, troubles alimentaires... Pour la lecture en ligne: <http://bd-les-autres.stopsuicide.ch/>



L'Eglise et le suicide : entre fermeté et compassion

Environ 1500 personnes se donnent la mort chaque année en Suisse. Triste constat de l'ampleur d'un phénomène forcément gravissime. Mais au-delà de la statistique, c'est toujours un drame, qui laisse aisément mesurer la douleur que vivent ceux qui décident de s'ôter la vie, mais aussi leurs proches qui sont frappés par une disparition non naturelle. Si le sujet était jadis tabou en Eglise, l'attitude a heureusement changé. Certes, l'Eglise maintient une position ferme, mais en la parsemant de compassion et d'un zeste de compréhension.

Aborder un thème aussi sensible – la liberté pour un être humain de s'enlever la vie – exige d'abord que l'on parte de la position de l'Eglise. Laquelle est détaillée dans l'un des chapitres du catéchisme catholique – lire encadré.

Ce texte a le mérite de la clarté et... de la fermeté: l'Eglise n'a pas modifié sa doctrine d'un iota sur le sujet. Dieu donne la vie, lui seul peut la reprendre. Pas question de prendre une quelconque liberté sur ce point. Le suicide est et reste condamnable. «Je n'emploierais pas le mot "condamner" au sujet de la position officielle du Magistère de l'Eglise catholique» nuance l'abbé François-Xavier Amherdt, professeur de théologie à l'Université de Fribourg. Car, dit-il, le rôle de l'Eglise est «de renvoyer chaque personne humaine à sa liberté et d'éclairer les consciences à la lumière de la Parole de Dieu». Mais il ajoute que «nous sommes appelés à nous abandonner à la volonté du Seigneur, dans la vie comme dans la mort. S'ôter la vie, c'est contredire le don du Seigneur et contrevenir à l'amour de soi et de Dieu».



F.-X. Amherdt

Le catéchisme dit que...

- «Chacun est responsable de sa vie devant Dieu qui la lui a donnée. C'est Lui qui en reste le souverain Maître. Nous sommes tenus de la recevoir avec reconnaissance et de la préserver pour son honneur et le salut de nos âmes. Nous sommes les intendants et non les propriétaires de la vie que Dieu nous a confiée. Nous n'en disposons pas.»
- «Le suicide contredit l'inclination naturelle de l'être humain à conserver et à perpétuer sa vie. Il est gravement contraire au juste amour de soi. Il offense également l'amour du prochain, parce qu'il brise injustement les liens de solidarité avec les sociétés familiale, nationale et humaine à l'égard desquelles nous demeurons obligés. Le suicide est contraire à l'amour du Dieu vivant.»
- «S'il est commis dans l'intention de servir d'exemple, notamment pour les jeunes, le suicide prend encore la gravité d'un scandale. La coopération volontaire au suicide est contraire à la loi morale.»
- «Des troubles psychiques graves, l'angoisse ou la crainte grave de l'épreuve, de la souffrance ou de la torture peuvent diminuer la responsabilité du suicidaire.»
- «On ne doit pas désespérer du salut éternel des personnes qui se sont donné la mort. Dieu peut leur ménager, par les voies que lui seul connaît, l'occasion d'une salutaire repentance. L'Eglise prie pour les personnes qui ont attenté à leur vie.» (Catéchisme de l'Eglise catholique, 2280 à 2283)

Miséricorde pour le suicidé

Si la position reste ferme, l'attitude a par contre changé depuis Vatican II en s'éloignant d'un jugement porté sur le suicidé et sa famille. «Ce n'est pas à nous de juger de la responsabilité de la personne qui se suicide. Nous n'avons pas à nous mettre à la place de Dieu!» souligne l'abbé Amherdt, ajoutant que «celui qui pense au suicide est comme dans un tunnel dont il ne voit pas l'issue, sinon par la mort. Nous pouvons dire et faire tout ce que nous voulons, à un certain stade, nous demeurons impuissants. Chaque suicide reste un mystère.»

Réprobation du suicide ne veut donc pas dire condamnation du sui-

cidé. Lequel ne doit pas désespérer du salut éternel malgré son acte. Il suffit de rappeler la parole du curé d'Ars. Cherchant à consoler le proche d'un suicidé qui s'était jeté d'un pont, le saint curé lui dit: «Entre le pont et l'eau, il a eu le temps de se tourner vers la miséricorde de Dieu!»

Pour l'abbé valaisan Joël Pralong, «devant Dieu, le suicidé prendra certainement conscience de la gravité de son acte. [...] Il lui faudra beaucoup de cran et de courage en la Miséricorde pour assumer ses responsabilités et plonger ainsi dans le pardon de Dieu; mais tout est possible à ceux qui croient, car rien n'est impossible à Dieu.»¹



Joël Pralong



Jean-Claude Gärner

«En tant que prêtre, nous devons éviter tout jugement.» (Pascal Desthieux)

Déculpabiliser les proches

Quant à la famille et aux proches d'un suicidé, ils n'ont plus à être la cible du jugement. «*L'Eglise s'est longtemps montrée très inhumaine à l'égard des familles des suicidés, les obligeant à vivre dans la honte et la culpabilité*», écrit la théologienne protestante Lytta Basset² qui note que «*l'assouplissement a été patent. On prône de plus en plus une attitude de compréhension et de compassion*». «*Il est indispensable de déculpabiliser la famille et les proches, qui se demandent immédiatement ce qu'ils ont fait de faux*», explique l'abbé Amherdt. Heureuse évolution que le clergé se doit d'appliquer: «*En tant que prêtre, nous devons offrir un accueil à la famille, une écoute particulière et surtout éviter tout jugement!*» souligne l'abbé Pascal Desthieux, curé à Genève. «*Lorsque je prépare les funérailles d'une personne qui s'est ôtée la vie, je ne cherche pas forcément à savoir comment cette personne en est arrivée là*», ajoute-t-il.

DR



Lytta Basset

DR



Pascal Desthieux

Le droit à des funérailles

L'Eglise ne peut plus aujourd'hui refuser une sépulture à une personne suicidée: «*Le prêtre officiant doit inviter à recommander la personne suicidée à la tendresse et à la miséricorde de Dieu, dont nous ne connaissons pas les trésors et les desseins. Ce qui se passe entre la personne qui se donne la mort et le Seigneur nous échappe totalement*», commente l'abbé Amherdt.

Non à l'assistance au suicide

S'il est un point sur lequel l'Eglise maintient son intransigeance, c'est celui de l'assistance au suicide. Oui à tout ce qui peut soulager, à toute la panoplie des soins palliatifs. Mais un non ca-



Jean-Claude Gaudmer

«*S'ôter la vie, c'est contredire le don du Seigneur.*» (François-Xavier Amherdt)

tégorique à toute démarche visant une euthanasie active ou un suicide assisté. A fortiori aux agissements d'associations comme *Exit* ou *Dignitas*. «*Ces associations se réclament de la compassion et de la dignité, mais elles contribuent à entretenir cette culture de la mort dont notre société s'est abreuvée*», estime l'abbé Amherdt. «*L'Eglise défend la vie et doit continuer de rappeler qu'elle est sacrée et que l'on ne doit pas la supprimer*», ajoute l'abbé Desthieux.

Pourtant, même en Eglise, des voies discordantes se font entendre. Comme le témoignage de cette ursu-

line de Sion, Sœur Marie-Rose Genoud, paru récemment dans la presse³, qui a jeté un pavé dans la mare en confiant qu'elle s'était mise d'accord avec son médecin pour que, si besoin, il puisse lui procurer la potion létale. Pour cette religieuse, «*ce n'est pas vrai de dire que choisir sa mort est un acte individualiste et égoïste. Je constate plutôt que ce cheminement, réfléchi, consciencieux, se fait souvent avec l'entourage dans une démarche de spiritualité, laquelle n'est pas l'apanage des religions.*»

Concluons avec Lytta Basset, qui a vécu le drame du suicide de son enfant, et a écrit que, pour toute personne appelée à vivre un acte aussi douloureux, il s'en suit d'avoir à cheminer sur un chemin de vérité: «*Celui qui mène à une vie plus forte que l'irréparable n'est pas l'apanage des croyants. Le cli-vage est ailleurs. Il dépend de l'orientation choisie: malgré et au travers de la mort de notre proche, désirons-nous ardemment aller vers ce qui vit, ou décidons-nous d'étouffer ce désir en nous?*»⁴

Claude Jenny

¹ *Le vertige du suicide - Lettre aux proches désespérés*, Joël Pralong, EDB.

² Revue *La Chair et le souffle - Pourquoi vivre?* Article de Lytta Basset, volume 2, n° 2-2007.

³ *Le Matin Dimanche* - 29 juin 2014.

⁴ *Ce lien qui ne meurt jamais*, Lytta Basset, Albin Michel.

Jean-Claude Gaudmer



«*L'Eglise défend la vie et doit continuer de rappeler qu'elle est sacrée.*» (François-Xavier Amherdt)



M.-R. Genoud